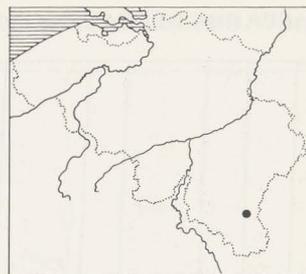


A. CAHEN-DELHAYE & V. HURT

## Deux tombelles celtiques à Witry

avec une contribution de M. POURTOIS

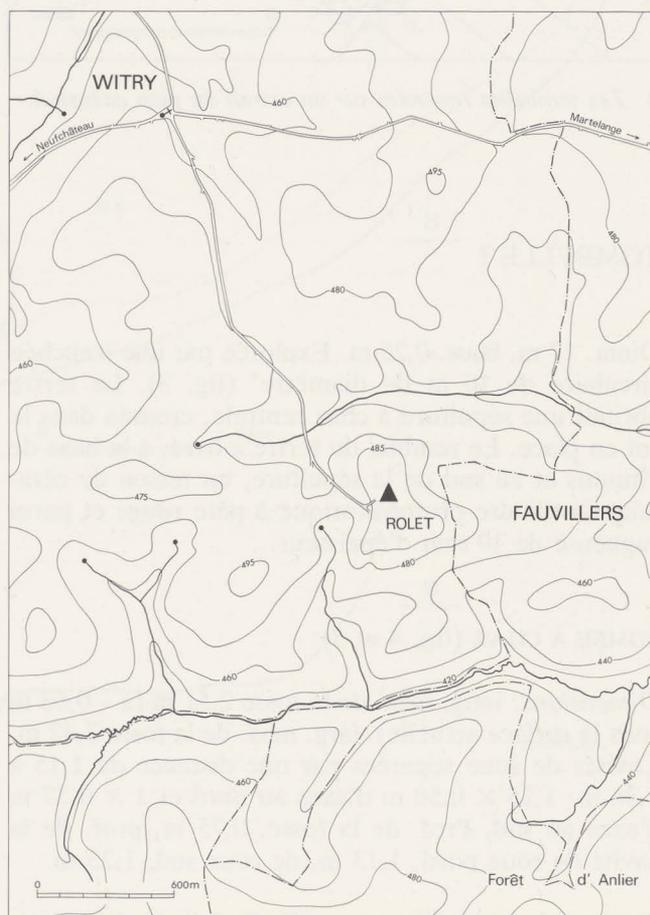


### INTRODUCTION

Du 21 septembre au 15 octobre 1984, le Service national des Fouilles, en collaboration avec le Cercle «Terre de Neufchâteau», a exploré une nécropole protohistorique à tombelles à Witry, au lieu-dit *Rolet*. Les fouilles ont été réalisées avec le concours d'un Cadre Spécial Temporaire accordé par les Ministres M. Hansenne et Ph. Maystadt. Au cours des recherches, nous avons été secondés par M. Henri Gratia que nous remercions chaleureusement.

Le cimetière se trouve au sud-est du groupe méridional des tombelles ardennaises, à 13,5 km à l'est de la ville de Neufchâteau<sup>1</sup>. Il appartient au bassin méridional de la Sûre où peu de tombelles ont été fouillées jusqu'à présent. Seuls deux tertres de Hollange-Strainchamps, sommairement explorés en 1936, auraient livré une sépulture à inhumation dotée de deux fers de lance<sup>2</sup>. A 2 km au sud-est du village de Witry, les tombelles fouillées s'élèvent dans des champs et prairie qui bordent le nord de la forêt d'Anlier (fig. 1). Elles occupent les parcelles cadastrales 731 v2 et 920 f de la section C de Witry (rattachée à l'entité communale de Léglise) (fig. 2).

La nécropole fut découverte par MM. Guy et Michel Toussaint lors de l'examen de photographies aériennes. Elle est établie sur un sommet dont l'altitude est comprise entre 485 et 490 m et comporte trois tertres dont deux seulement ont pu être fouillés<sup>3</sup>. Les deux tombelles avaient été recoupées par un chemin agricole qui n'avait heureusement pas entamé les sépultures (fig. 3). Elles ont été fouillées par la méthode classique des quadrants décentrés.



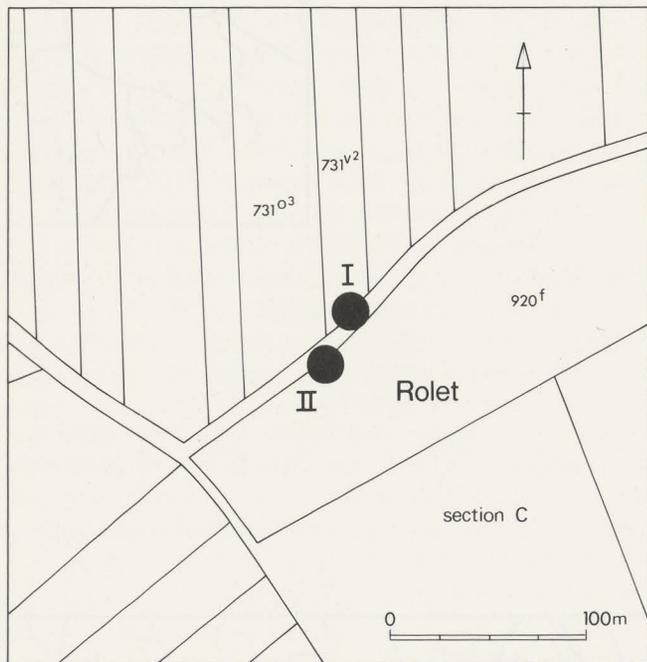
1 Carte de situation de la nécropole.

1 Cahen-Delhaye 1975 a, n° 126.

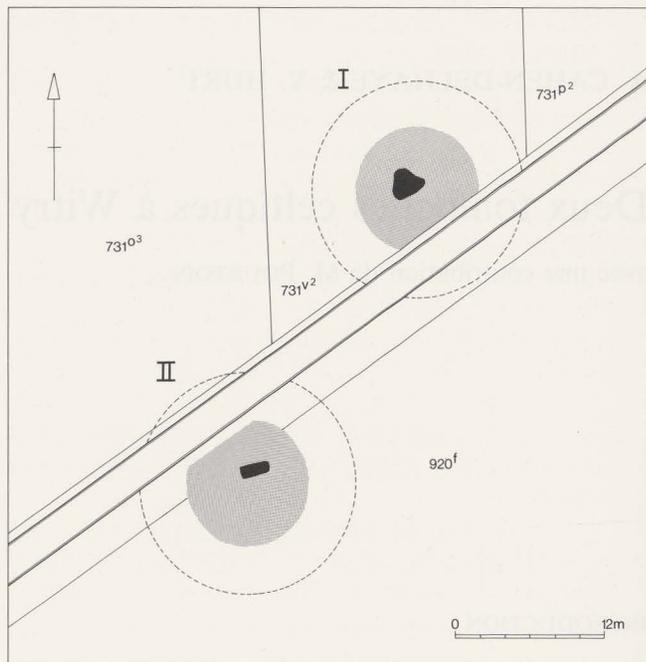
2 Ibid., n° 50; Troisier 1937, 43-44.

3 Une troisième tombelle repérée par photographie aérienne est actuellement recouverte de jeunes sapins et n'a pu, de ce fait, être explorée.

Nous remercions Mme Yvan Adam-Pierson et MM. Louis Foguegne-Buret et Gérard Prum qui nous ont aimablement accordé les autorisations de fouilles. M. Gérard Prum nous a en outre apporté son aide précieuse dans les travaux de terrassement. Qu'il reçoive ici nos vifs remerciements. Enfin, nous remercions M. Claude Dupont qui a réalisé l'illustration graphique de cet article.



2 Les tombelles reportées sur un extrait du plan cadastral.



3 Plan des tombelles (les zones fouillées sont indiquées en grisé).

4 Plan et coupes de la sépulture à char sous la tombelle I.

## TOMBELLE I

Diam. 17 m, haut. 0,25 m. Explorée par une tranchée circulaire de 10 m de diamètre<sup>4</sup> (fig. 3). Le tertre abritait une sépulture à char centrale, creusée dans le sol en place. Le remblai de la fosse a livré, à la base de l'humus et au sud de la sépulture, un tesson de céramique utilitaire protohistorique à pâte rouge et paroi rugueuse de 10 mm d'épaisseur.

### TOMBE À CHAR (fig. 4 et 5)

*Dimensions:* long. max. de la fosse 2,51 m (à -0,63 m sous la surface actuelle), larg. max. de la fosse 2,42 m. Cavités de roue séparées par une distance de 1,15 à 1,36 m: 1,25 × 0,50 m d'axes au nord et 1 × 0,57 m d'axes au sud. Prof. de la fosse, 0,75 m, prof. de la cavité de roue nord, 1,13 m, de roue sud, 1,23 m.

*Fosse:* orientée selon un axe E.-O. La sépulture présentait la forme d'un triangle aux angles arrondis. Contour assez flou. Aucune trace de cavité de timon ou de joug n'a été décelée. Le fond de la fosse, assez irrégulier, présentait une légère dépression au N.E. et se relevait légèrement au N.O. Les cavités de roue, au contour ovalaire et au fond incurvé, s'ouvraient à l'O. où elles s'enfonçaient à une profondeur de 0,39 m (S.) et 0,44 m (N.) sous le fond de la fosse. Les parois intérieures des cavités de roue étaient verticales, tandis

que les parois extérieures présentaient un pallier intermédiaire au tiers inférieur de leur hauteur.

*Remblai:* le remblai de la fosse se distinguait difficilement du sol en place sauf vers le fond où sa texture était un peu plus fine et sa couleur légèrement plus jaune. Il renfermait un petit cailloutis de schiste et quelques charbons de bois épars parmi lesquels on a identifié du hêtre, du tilleul, du noisetier, de l'aune et probablement du frêne<sup>5</sup>.

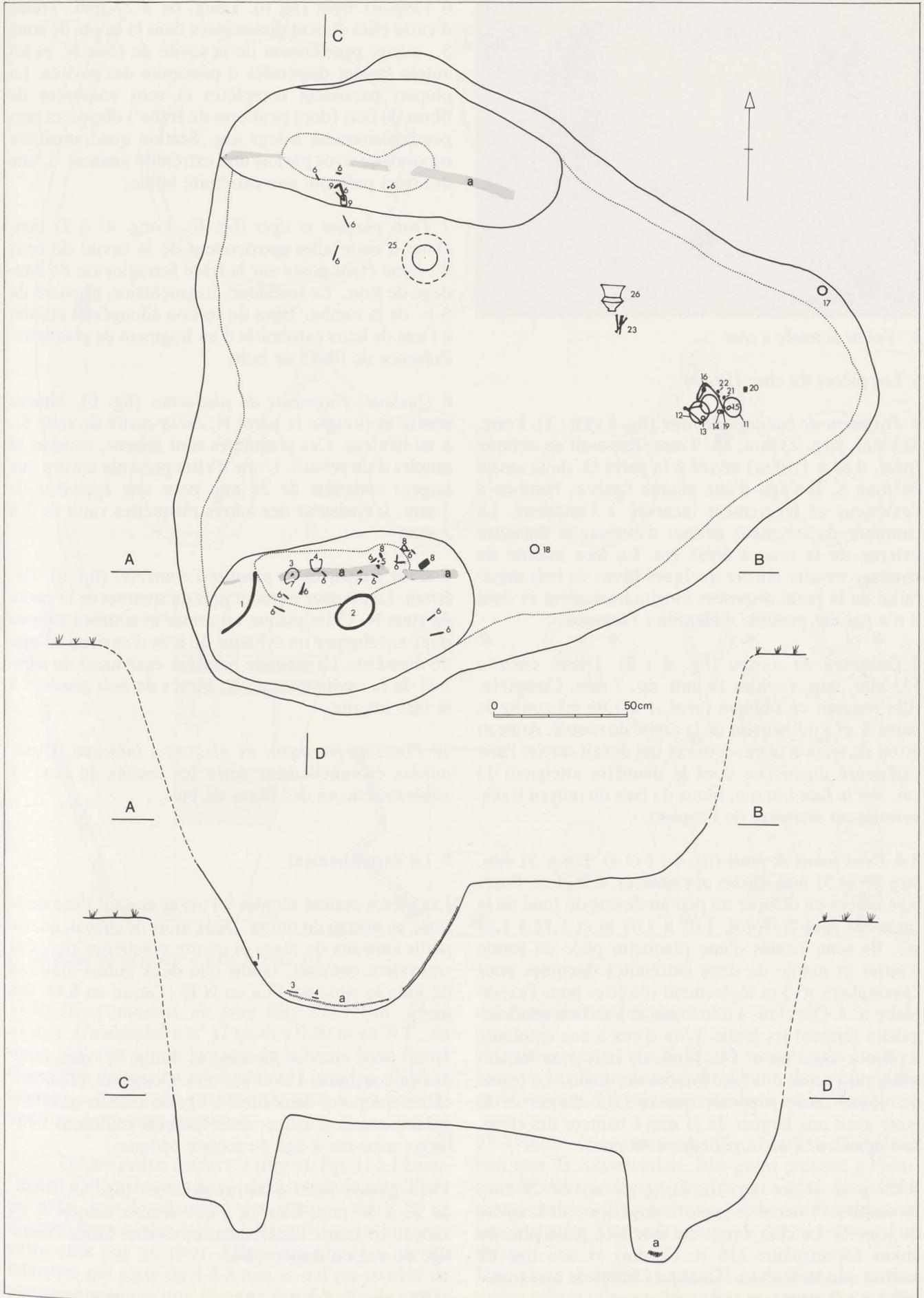
*Bois imprégné de rouille:* de nombreux fragments de bois minéralisé étaient éparpillés au-dessus, dans et entre les cavités de roue.

*Traces ferrugineuses* (fig. 4 : a): l'empreinte interrompue des bandages de roue était visible dans le fond des deux cavités oblongues. En plan, l'empreinte de roue mesure 1,10 m de long dans la cavité N. et 0,88 m dans la cavité S. L'écartement des roues devait être compris entre 1,41 et 1,45 m.

*Mobilier:* il comporte quelques vestiges en fer du char, concentrés pour la plupart dans la cavité de roue S., et plusieurs pièces de harnachement également en fer. Les dotations ordinaires (vases et trousse de toilette) ne permettent pas d'assigner la sépulture à un homme ou à une femme.

4 Dans le souci de réduire l'ampleur des travaux de terrassement, seule la partie centrale des tertres a été ouverte.

5 L'identification des bois et matières organiques a été réalisée à l'Institut royal du Patrimoine Artistique que nous remercions.





5 Vue de la tombe à char.

a Les pièces du char (fig. 4)

1 *Fragment de bandage de roue* (fig. 4 et 6 : 1). Long. 323 mm, larg. 23 mm, ép. 9 mm. Reposait en oblique (prof. 0,89 à 1,10 m) accolé à la paroi O. de la cavité de roue S. Il s'agit d'une plaque épaisse, bombée à l'extérieur et légèrement incurvée à l'intérieur. La courbure du fragment permet d'évaluer le diamètre externe de la roue à 86/88 cm. La face interne du bandage montre encore quelques fibres de bois minéralisé de la jante disposées longitudinalement et dont il n'a pas été possible d'identifier l'essence.

2 *Garniture de moyeu* (fig. 6 : 2). Diam. environ 153 mm, larg. environ 14 mm, ép. 7 mm. Complète. Elle reposait en oblique (prof. 1 à 1,06 m) contre la paroi S. et à mi-hauteur de la cavité de roue S. Anneau étroit de section plano-convexe qui devait cercler l'aile extérieure du moyeu dont le diamètre atteignait 14 cm. Sur la face interne, fibres de bois du moyeu transversales au diamètre de l'anneau.

3-4 *Deux joints de jante* (fig. 6 : 3 et 4). Long. 51 mm, larg. 48 et 51 mm. Brisés et restaurés, complets. Posés légèrement en oblique un peu au-dessus du fond de la cavité de roue S. (prof. 1,05 à 1,07 m et 1,12 à 1,14 m). Ils sont formés d'une plaquette pliée en forme d'étrier et munie de deux extrémités discoïdes pour l'exemplaire n° 3 et légèrement rétrécies pour l'exemplaire n° 4. Des clous à tête ronde et à section quadrangulaire ferment les joints. L'un d'eux a une extrémité repliée à angle droit. Des fibres de bois transversales adhèrent encore à la face interne des joints. La forme des joints laisse supposer que la face interne de la jante avait une largeur de 31 mm à hauteur des clous. Son épaisseur était supérieure à 46 mm.

5 *Un clou de fer* (fig. 6). Long. préservée 25 mm. Incomplet. Provient de la partie supérieure de la cavité de roue S. Le clou comporte une tête plate plus ou moins rectangulaire (16 × 12 mm) et une tige de section quadrangulaire. Quelques fibres de bois minéralisé y adhèrent.

6 *Vingt-six tiges* (fig. 6). Long. 64 à 27 mm. Treize d'entre elles étaient disséminées dans la cavité de roue S., quatre proviennent de la cavité de roue N. et les autres étaient dispersées à proximité des cavités. La plupart paraissent complètes et sont entourées de fibres de bois (dont peut-être du frêne<sup>6</sup>) disposées perpendiculairement à leur axe. Section quadrangulaire ou ovale avec parfois une extrémité amincie. L'une des tiges présente une extrémité bifide.

7 *Trois plaques et tiges* (fig. 6). Long. 41 à 27 mm. Deux d'entre elles proviennent de la cavité de roue S., l'une étant posée sur la trace ferrugineuse du bandage de roue. La troisième, fragmentaire, provient du S.E. de la tombe. Tiges de section allongée et munies à l'une de leurs extrémités d'un fragment de plaquette. Présence de fibres de bois.

8 *Quelques fragments de plaquettes* (fig. 6). Situées contre et près de la paroi N. de la cavité de roue S., à mi-hauteur. Ces plaquettes sont minces, courbes et munies d'un rebord. L'une d'elles présente encore une largeur complète de 28 mm pour une épaisseur de 3 mm. L'épaisseur des autres plaquettes varie de 1 à 2 mm.

9 *Deux fragments de plaque(s) cintrée(s)* (fig. 6). Ep. 2 mm. Le premier reposait près du sommet de la cavité de roue N. Cette plaque est mince et courbée comme pour envelopper un cylindre de bois d'environ 35 mm de diamètre. La seconde provient également du sommet de la cavité de roue N. Fibres de bois accolées à la face interne.

10 *Plusieurs fragments de plaquettes informes*. Disséminées essentiellement entre les cavités de roue; y adhèrent encore des fibres de bois.

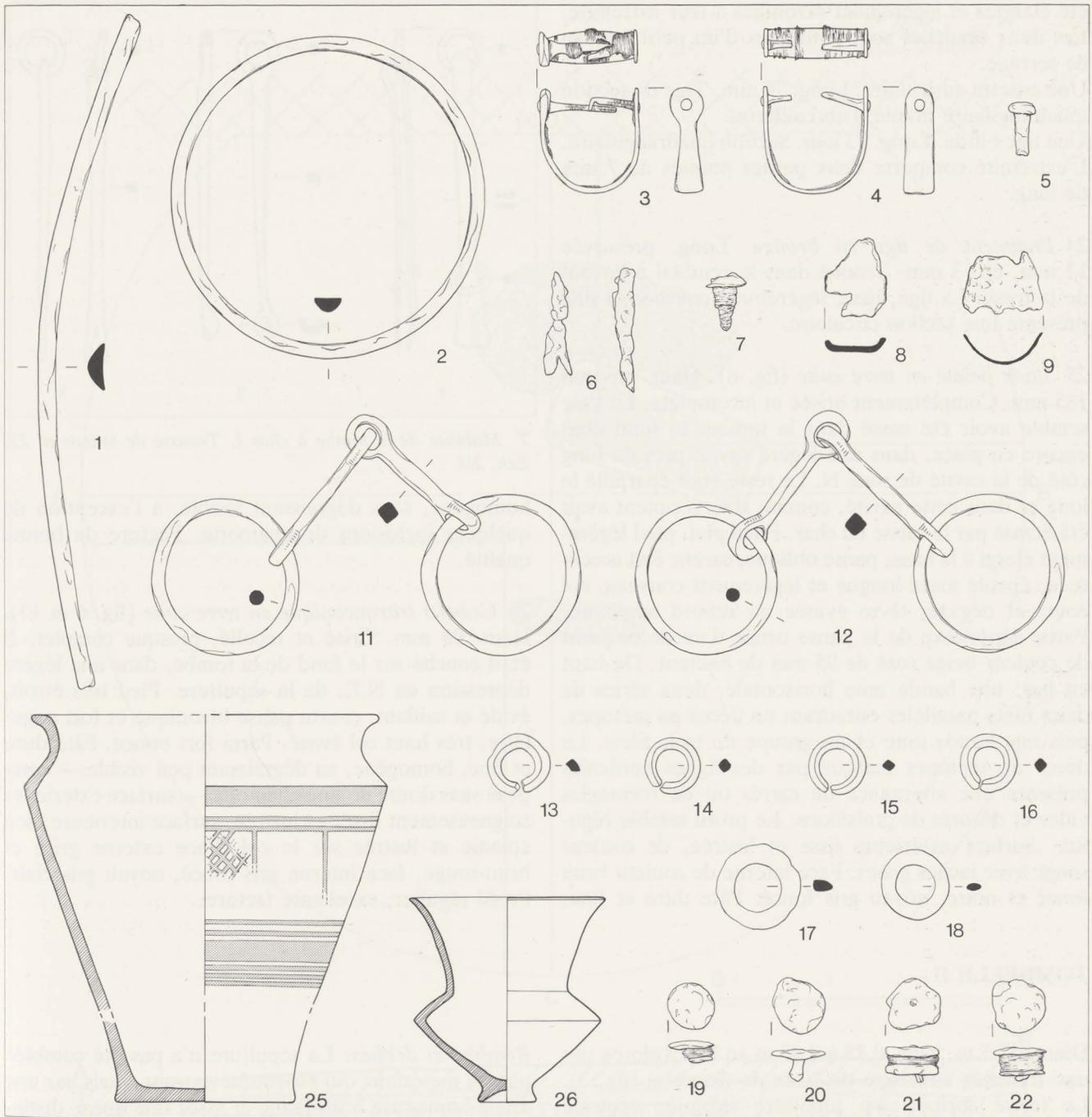
b Le harnachement

Les pièces étaient réunies à l'avant et dans l'axe de la fosse au niveau du timon. Deux mors de cheval, quatre petits anneaux de rênes et quatre plaquettes rivées se trouvaient entassés, tandis que deux autres anneaux de joug se situaient l'un au N.E., l'autre au S.O. des mors.

11-12 *Deux mors de filet* (fig. 6). Long. 273 mm, long. des embouchures 123 et 127 mm. Complètes. L'embouchure comporte deux filets à tige de section quadrangulaire munis d'œillets dans lesquels coulissent deux larges anneaux à tige de section torique.

13-16 *Quatre petits anneaux de rênes* (fig. 6). Diam. de 27 à 30 mm. Chacun d'eux semble associé à un anneau de mors. Légèrement ouverts et formés d'une tige de section trapézoïdale.

6 Cf. note 5.



6 Mobilier de la tombe à char I. Ech. 1/3.

17-18 Deux anneaux de joug (fig. 6). Diam. 40 et 34 mm. L'exemplaire n° 17 gisait à 0,60 m au N.E. du mors, à plat et contre la paroi de la fosse. Il est formé d'une tige de section triangulaire. L'anneau n° 18 se trouvait à l'avant de la cavité de roue S. et possède une tige de section elliptique.

19-22 Quatre petites brides (?) (fig. 6). Ep. 11 à 14 mm. Il s'agit d'éléments composés de deux plaquettes, l'une discoïde dont le diamètre est compris entre 23 et 27 mm, l'autre peut-être quadrangulaire, maintenues entre elles par un rivet. Elles sont séparées par un interstice qui varie de 4 à 8 mm et qui est comblé de matière organique non fibreuse (sans doute du cuir).

#### c Le mobilier ordinaire

Il était concentré au N. de la tombe, sans doute à hauteur du flanc gauche du défunt. La situle gisait curieusement à l'emplacement de la caisse du char.

23 Trousse de toilette en fer (fig. 7 et 14). Complète, bon état de conservation. Elle gisait presque à l'horizontale dans la légère dépression à côté du gobelet tritronconique. Elle se compose de trois instruments munis chacun d'un œillet et réunis par un anneau coulissant.

Une pince à épiler. Long. 71 mm. Tige de section rectangulaire pliée en deux. Les parties agissantes ont

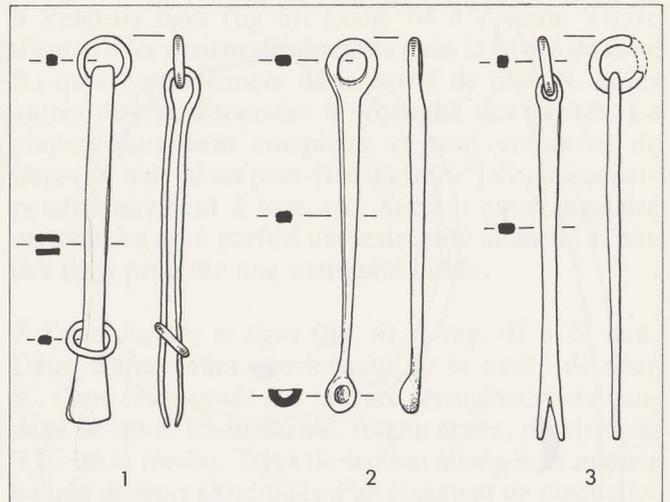
été élargies et légèrement arrondies à leur extrémité. Les deux branches sont entourées d'un petit anneau de serrage.

Une curette auriculaire. Long. 74 mm. Tige de section quadrangulaire munie d'un cuilleron.

Une tige bifide. Long. 73 mm. Section quadrangulaire. L'extrémité comporte deux petites pointes de 7 mm de long.

24 *Fragment de tige en bronze*. Long. préservée 12 mm, ép. 3 mm. Trouvé dans le remblai à l'avant de la fosse. La tige, lisse, légèrement courbée et fine présente une section circulaire.

25 *Situle peinte en terre cuite* (fig. 6). Haut. environ 185 mm. Complètement brisée et incomplète. Le vase semble avoir été cassé dans la tombe: le fond était encore en place, dans une légère cavité près du long côté de la cavité de roue N. Le reste était éparpillé le long et dans cette cavité, comme si le récipient avait été écrasé par la caisse du char. Fond plat, pied légèrement élargi à la base, panse oblique, carène fort accentuée, épaule assez longue et légèrement convexe, col court et dégagé, lèvre évasée au rebord angulaire. Partie supérieure de la panse ornée d'un décor peint de couleur beige rosé de 95 mm de hauteur. De haut en bas: une bande unie horizontale, deux séries de deux filets parallèles encadrant un décor en métopes, puis une bande unie et un groupe de trois filets. Le décor en métopes marqué par des lignes verticales présente une alternance de carrés ou de rectangles vides et décorés de croisillons. Le profil semble régulier. Surface extérieure lisse et lustrée, de couleur rouge avec taches grises. Face interne de couleur brun foncé et noire, noyau gris foncé. Pâte dure et fine,



7 Mobilier de la tombe à char I. Trousse de toilette n° 23. Ech. 2/3.

homogène, sans dégraissant visible, à l'exception de quelques inclusions de chamotte. Factice de bonne qualité.

26 *Gobelet tritronconique en terre cuite* (fig. 6 et 13). Haut. 98 mm. Brisé et recollé, presque complet. Il était couché sur le fond de la tombe, dans une légère dépression au N.E. de la sépulture. Pied très étroit, évidé et saillant, courte panse biconique et fort angulaire, très haut col évasé. Paroi fort mince. Pâte dure et fine, homogène, au dégraissant peu visible — composé sans doute de fine chamotte — surface extérieure soigneusement lissée et lustrée, surface intérieure bien aplanie et lustrée sur le col. Face externe grise et brun-rouge, face interne gris foncé, noyau gris clair. Profil régulier, excellente facture.

## TOMBELLE II

Diam. 17,5 m, haut. 0,25 à 0,43 m au N. Explorée par une tranchée circulaire de 10 m de diamètre (fig. 3). Le tertre abritait une sépulture féminine centrale creusée dans le sol en place.

Le remblai du tertre (fig. 8 : a) se distinguait sur une hauteur maximum de 0,18 m et se composait d'une terre jaune clair légèrement tassée et contenant quelques pierrailles. Il recelait un fragment de paroi de vase en terre cuite, à 25 cm sous la surface actuelle (fig. 8 : e).

### SÉPULTURE (fig. 8, 9 et 10)

*Dimensions*: long. 2,27 m, larg. max. 0,99 m, prof. max. 0,88 m.

*Fosse*: orientée pratiquement E.-O. Forme rectangulaire avec angles arrondis, parois presque verticales, fond plat et plus ou moins plan. Contour assez net.

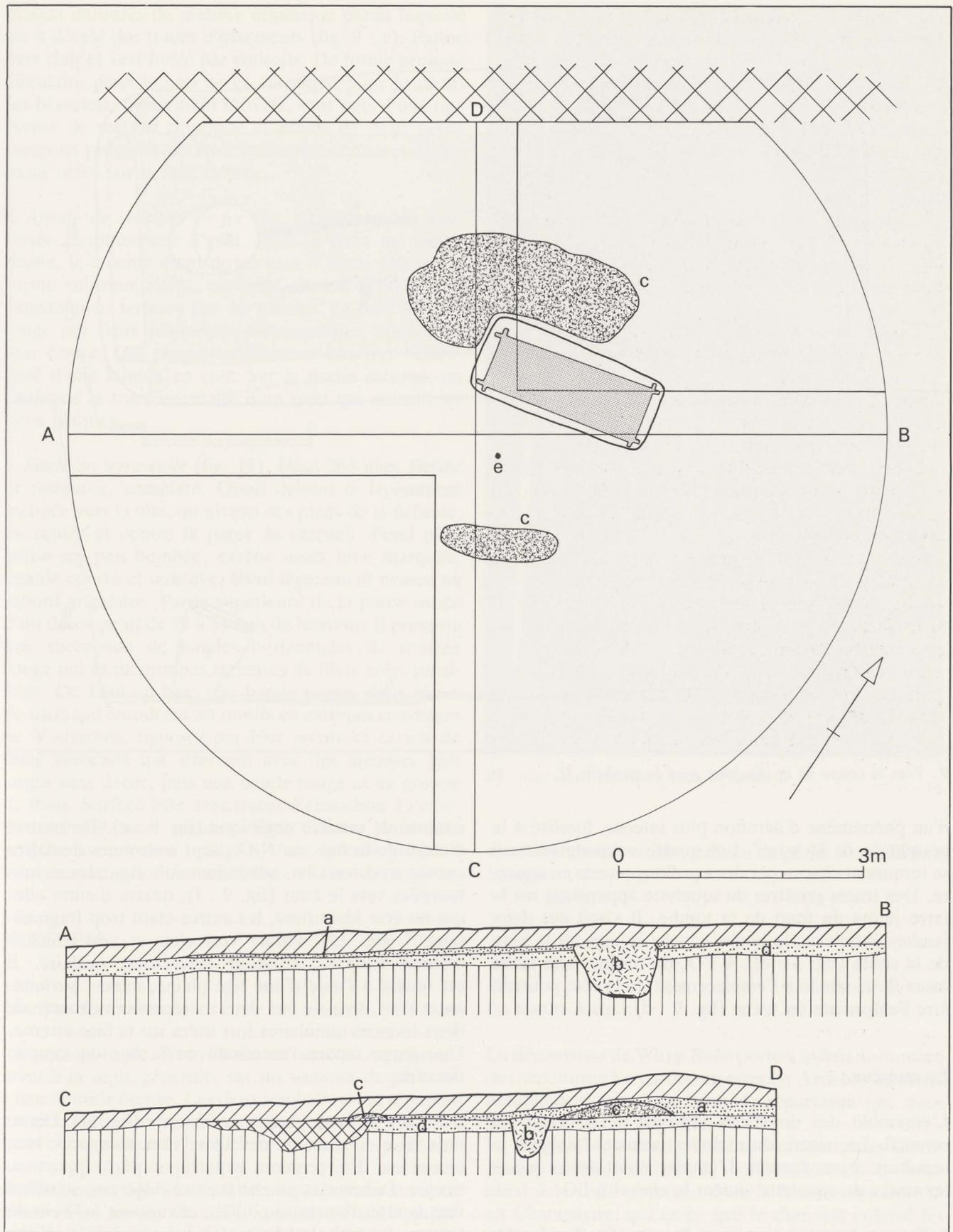
*Remblai et déblais*: La sépulture n'a pas été comblée par les matériaux qui en ont été extraits, mais par une argile limoneuse brun-jaune et assez fine qui se distinguait mal du sol environnant<sup>7</sup> (fig. 8 : b). Le remblai contenait quelques fragments épars de charbon de bois parmi lesquels on a identifié du chêne, du hêtre, de l'érable, du tilleul, du noisetier et de l'aulne<sup>8</sup>.

Les déblais de la tombe (fig. 8 : c), prélevés dans le sol en place, ont été rejetés au N.O. et au S. de la sépulture, sur une hauteur maximum de 15 cm, où ils reposaient sur l'ancienne surface (fig 8 : d).

*Traces du cercueil et du squelette*: après le creusement de la sépulture, le fond de la fosse semble avoir été nivelé par l'apport d'une fine couche de terre schis-

7 L'analyse des terres (étude granulométrique, pourcentage des matières organiques) a été réalisée par M. Herbauts, Maître de conférences au Laboratoire d'écologie végétale et de génétique, Université Libre de Bruxelles.

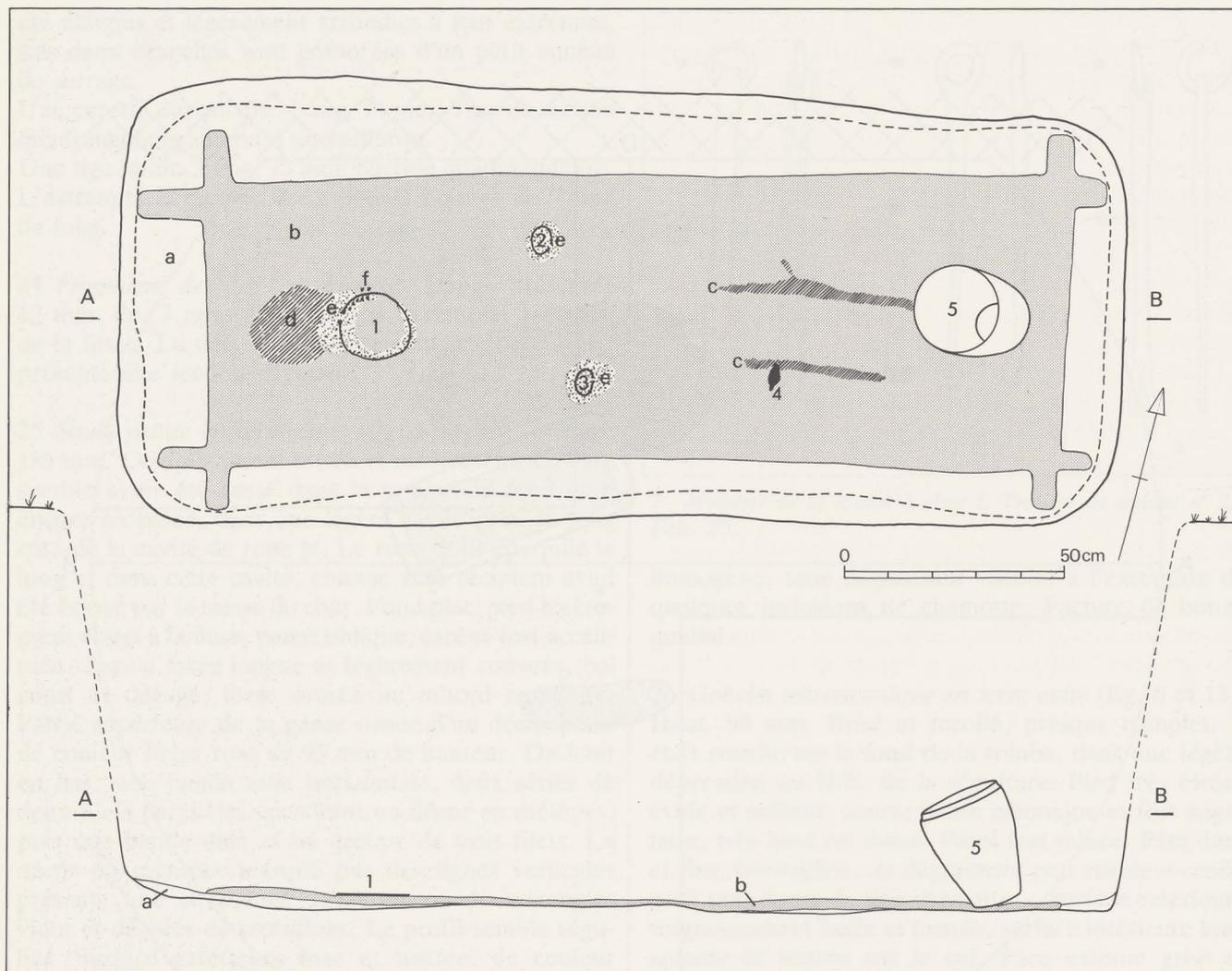
8 Cf. note 5.



8 Plan général et coupes de la tombelle II.

teuse, grise et compacte qui s'élevait à la verticale autour des bords de la fosse, sans doute pour enserrer

et caler un cercueil (fig. 9 : a). Ce dernier a laissé sur le fond une trace rectangulaire de terre jaune et fine dont le pourtour a pris une coloration de couleur rouille (fig. 9 : b); cette variation de couleur résulte



9 Plan et coupe de la sépulture sous la tombelle II.

d'un phénomène d'aération plus intense, localisé à la périphérie de la trace<sup>9</sup>. Les quatre coins du cercueil se terminent chacun par deux prolongements en équerre. Des traces grisâtres du squelette apparurent sur la terre jaune du fond de la tombe. Il s'agit des deux jambes parallèles, la jambe gauche rejoignant la base de la situle (fig. 9 : c). A l'O. du torc, une tache assez floue située à l'emplacement de la tête pourrait être l'empreinte du crâne (fig. 9 : d).

#### Le mobilier

L'ensemble des donations reposait à l'intérieur du cercueil. La nature du mobilier permet d'assigner la sépulture à une femme. L'emplacement du torc et les traces du squelette situent le chevet à l'O.

1 *Torc lisse à tampons en bronze* (fig. 9, 11 : 1). Diam. max. 170 mm, ép. de la tige 4 mm. Complet, bien conservé. Il gisait à plat, l'ouverture à l'O. et était

entouré de matière organique (fig. 9 : e). De part et d'autre de la tige, au N.O., sept couronnes dentaires encore en connexion, adhéraient au torc, les racines tournées vers le haut (fig. 9 : f); quatre d'entre elles ont pu être identifiées, les autres étant trop fragmentaires<sup>10</sup> (fig. 15). Patine vert clair et vert foncé à certains endroits. Contour légèrement ovalaire. Il est réalisé à l'aide d'une tige pleine, mince, parfaitement lisse, épaissie aux deux extrémités et décorée de deux incisions annulaires fort usées sur la face interne. Une gorge sépare l'extrémité de la tige du tampon discoïde.

2-3 *Paire de bracelets lisses en bronze* (fig. 11). Diam. max. 61 et 63 mm, ép. des tiges 3 mm. Complètes, bien conservées. En position symétrique par rapport au torc. Le bracelet gauche était très légèrement incliné vers la tête, l'ouverture à l'E., et reposait à 32 cm du torc. Le bracelet droit était relevé vers les pieds, l'ouverture à l'E. et vers le haut. Il se situait à 33 cm du torc et à 22 cm du bracelet droit. Tous deux

9 Nous remercions M. Herbauts de cette information.

10 Nous remercions vivement le Professeur Pourtois qui a bien voulu

examiner ces vestiges dentaires pour lesquels il nous a remis un rapport circonstancié. Cf. p. 95-96.

étaient entourés de matière organique parmi laquelle on a décelé des traces d'ossements (fig. 9 : e). Patine vert clair et vert foncé par endroits. De forme presque circulaire pour le gauche et elliptique pour le droit, les bracelets, légèrement ouverts, sont faits d'une tige pleine de section elliptique et munis de deux petits tampons précédés de trois incisions annulaires également usées sur la face interne.

4 *Agrafe de ceinture en fer* (fig. 11). Long. 60 mm. Posée pratiquement à plat, sous la trace de jambe droite, le crochet étant dirigé vers le haut. Plaque de forme subtriangulaire, perforée en son centre. Une extrémité se termine par un crochet, la base se prolonge par deux plaquettes rectangulaires trouées en leur centre. Ces plaquettes devaient enserrer l'extrémité d'une lanière en cuir. Sur la partie externe, on distingue la trace circulaire d'un rivet qui unissait les deux plaques.

5 *Situle en terre cuite* (fig. 11). Haut 263 mm. Brisée et restaurée, complète. Gisait debout et légèrement inclinée vers la tête, au niveau des pieds de la défunte, au centre et contre la paroi du cercueil. Fond plat, panse un peu bombée, carène assez bien marquée, épaule courte et concave, lèvre légèrement évasée au rebord angulaire. Partie supérieure de la panse ornée d'un décor peint de 79 à 84 mm de hauteur. Il présente une succession de bandes horizontales de couleur rouge uni et de groupes ternaires de filets noirs parallèles. De haut en bas: une bande rouge, deux séries de filets qui encadrent six motifs en métopes constitués de V couchés, opposés par leur pointe et cernés de filets verticaux qui alternent avec des métopes plus larges sans décor, puis une bande rouge et un groupe de filets. Surface lisse avec traces d'ébauchoir à l'extérieur. Profil assez régulier. Face externe brun clair et grise avec taches orangées, face interne grège et grise, noyau gris. Pâte assez dure et fine, homogène,



10 *Vue de la sépulture sous la tombelle II.*

sans dégraissant visible, criblée de petits trous. Bonne facture.

## SYNTHÈSE

### Les rites funéraires

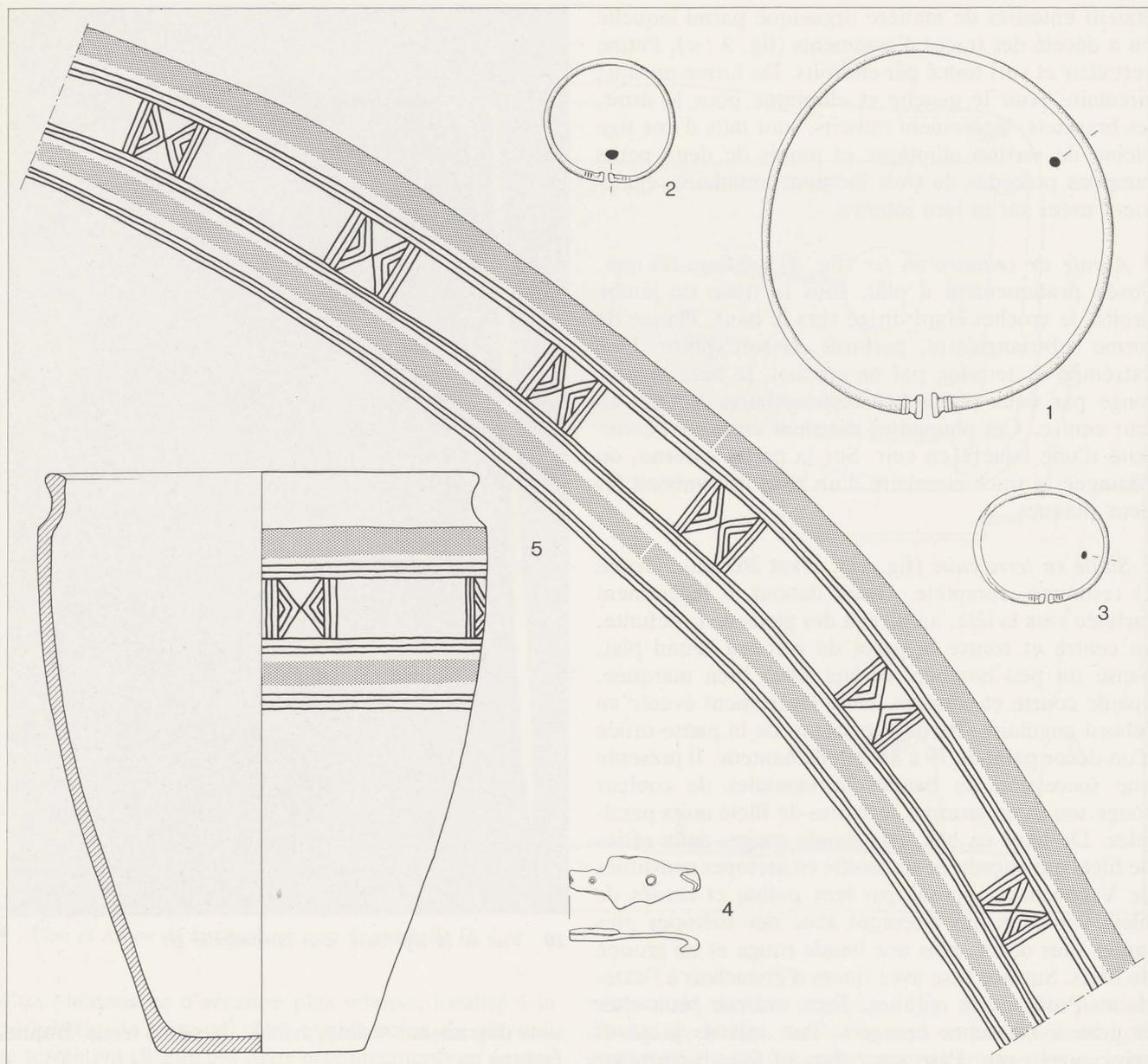
La nécropole de *Witry-Rolet* est établie, conformément à la règle générale, sur un sommet de plateau, à une altitude élevée. Les deux tombelles sont séparées par une distance de 9,60 m et présentent des dimensions classiques de 17 et 17,5 m de diamètre pour une hauteur de 0,25 m. Chaque tertre a livré une seule sépulture centrale à inhumation creusée dans le sol en place et un tesson de céramique sûrement rapporté lors de l'édification des buttes. Les déblais repérés dans le corps du tertre II attestent que la tombe ordinaire a été aménagée avant l'édification de la butte. Les deux sépultures étaient orientées selon un axe est-ouest, leur chevet se situant à l'ouest.

### La tombe à char

La découverte de *Witry-Rolet* porte à quinze le nombre des sépultures à char découvertes en Ardenne et étend notablement vers l'est l'aire de répartition que nous leur connaissons (fig. 12).

La tombe et le véhicule ressemblent aux autres exemplaires ardennais<sup>11</sup>. Ainsi, l'orientation de la fosse obéit à la règle observée dans la contrée, mais aussi en Champagne, qui exige que le char soit enterré les roues vers l'ouest. Ses dimensions sont classiques, mais la tombe se distingue des autres par sa forme triangulaire qui peut être rapprochée de celle de la tombe 2 d'Hamipré-Offaing; celle-ci est cependant prolongée

11 Cahen-Delhay 1975 b, 47-58.



11 Mobilier de la sépulture ordinaire sous la tombelle II. Ech. 1/3.

d'une tranchée réservée au timon<sup>12</sup>. Elle était nettement moins profonde que les autres car le fond apparut à 0,75 m sous la surface; de ce fait, l'extrémité du timon devait reposer dans le corps du tertre. Par ailleurs, la tombe à char n'avait pas été remblayée par une terre plus meuble et plus foncée que celle qui en avait été extraite et qui comblait toutes les fosses à inhumation des Ardennes.

La sépulture de Witry abritait plusieurs pièces en fer du char. Néanmoins, plusieurs d'entre elles avaient disparu puisque nous n'avons retrouvé, dans la cavité de roue droite, qu'une seule garniture de moyeu et un fragment de bandage de roue. Or, les bandages avaient laissé leur empreinte rouillée sur le fond des deux cavités. La disparition de ces pièces et notamment

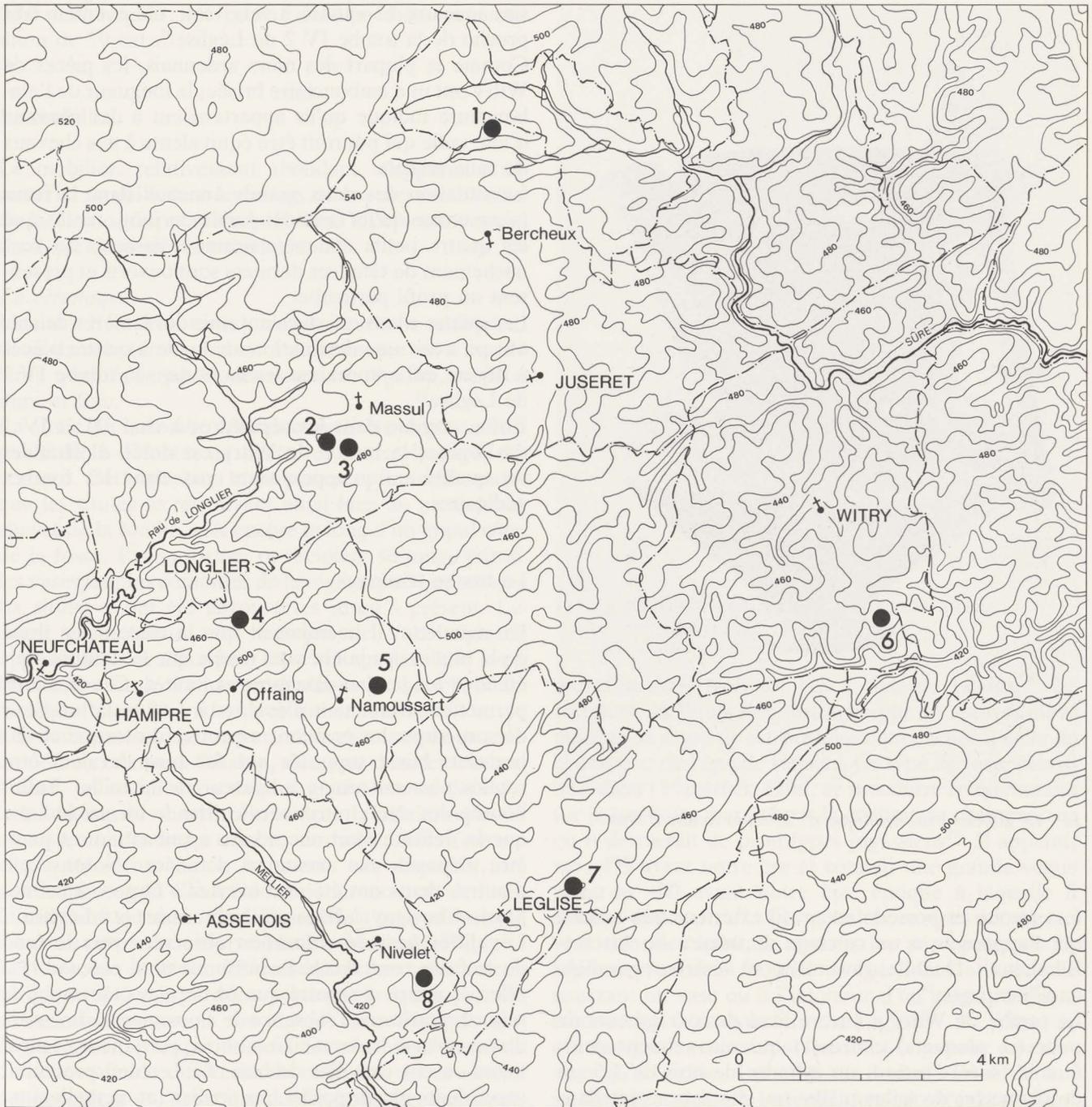
toutes celles de la cavité gauche peut être attribuée à des essouchages brutaux ou à de mauvaises conditions de conservation.

Les traces de rouille ont révélé que le char de Witry avait un écartement de roue compris entre 1,41 et 1,45 m, ce qui le range parmi les plus larges véhicules retrouvés en Ardenne; à cet égard, le char s'apparente à celui de la riche tombe IV de Léglise qui a livré les belles phalères et plaques ajourées en bronze<sup>13</sup>. Le diamètre des roues évalué à 86/88 cm semble analogue à ceux de Juseret et d'Hamipré-Offaing 2, les deux seules sépultures qui ont livré un bandage complet<sup>14</sup>. Cette garniture dont il subsistait généralement un fragment dans les tombes ardennaises, se range parmi les exemplaires étroits. Sa section bombée à l'extérieur

12 Joffroy & Bretz-Mahler 1959, 1, fig. 2.

13 Cahen-Delhaye 1981, 25, fig. 10.

14 B(onenfant) 1966, 82; Cahen-Delhaye 1974 c, 22, fig. 11.



12 Carte de répartition des tombes à char en Ardenne.

- |  |   |
|--|---|
| 1: Juseret-Bercheux (2 tombes à char),         | 5: Hamipré-Namoussart (1 tombe à char), |
| 2: Longlier-Massul-Ribémont (2 tombes à char), | 6: Witry-Rolet (1 tombe à char),        |
| 3: Longlier-Massul-Al Vaux (1 tombe à char),   | 7: Léglise-Gohimont (4 tombes à char),  |
| 4: Hamipré-Offaing (3 tombes à char),          | 8: Assenois-Nivelet (1 tombe à char).   |

et fortement amincie aux bords l'apparent encore au char de la tombe IV 1 de Léglise<sup>15</sup>.

Deux joints de jante de forme différente étaient associés à ce fragment de bandage dans la cavité de roue droite. De tels joints, souvent incomplets, ont été recueillis dans quatre autres sépultures à char arden-

naises, mais toujours isolés<sup>16</sup>. Ils étaient vraisemblablement destinés à unir les deux extrémités de la jante faite d'une pièce de bois biseauté et courbée en arc de cercle. Ils révèlent que la jante avait un profil intérieur bombé et une largeur interne de 4,5 cm, nettement supérieure à celle de l'extérieur qui, à en juger par le bandage de roue, était réduite à 2,3 cm.

La garniture de moyeu cerclait un cylindre de bois de 14 cm de diamètre comparable à celui des autres chars ardennais. Elle est dépourvue de clou de fixation, est

15 Cahen-Delhaye 1981, 25, fig. 12 : 1.

16 Ibid., 25, 34, fig. 17 : 2; Id. 1974 c, 13, fig. 5 : 6; tombe à char de Juseret (fouille inédite du S.N.F., 1966).



13 Le gobelet tritronconique n° 26 de la tombe à char.

fort étroite et possède un profil extérieur très bombé qui l'apparente à un cerclage de moyeu de Juseret-Bercheux<sup>17</sup>. De telles garnitures ont aussi leur parallèle en Champagne<sup>18</sup>.

La tombe de Witry a encore livré deux fragments de mince(s) plaque(s) cintrée(s) qui recouvraient peut-être la fusée d'essieu, un cylindre de bois de 3,5 cm de diamètre; de telles pièces ont été retrouvées dans les tombes 1 d'Hamipré-Offaïng et IV 2 de Léglise où elles reposaient également dans les cavités de roue<sup>19</sup>. Notons enfin la présence d'un nombre élevé de tiges dont certaines ont pu servir à fixer le bandage à la jante, quelques plaquettes et de nombreux fragments de bois minéralisé du véhicule qui étaient concentrés autour et dans les cavités de roue.

Les accessoires de harnachement, tous en fer, avaient été soigneusement entassés à l'avant de la fosse. Ils sont assez nombreux puisqu'ils comportent deux mors,

six anneaux et quatre rivets, soit un éventail très proche de la tombe IV 2 de Léglise<sup>20</sup>.

Comme la plupart des mors ardennais, les pièces de Witry ont une embouchure brisée; la longueur de l'embouchure indique qu'ils appartenaient à des chevaux d'une taille qui pourrait être équivalente à nos chevaux de selle actuels.

La situation des deux grands anneaux dans la fosse laisse croire qu'ils faisaient partie du joug, tandis que les quatre petits étaient clairement associés au harnachement de tête; ces derniers sont ouverts et présentent un profil particulier.

Les quatre rivets qui devaient unir des lanières de cuir ont pu avoir une destination analogue à quatre pièces à disque qui entouraient les mors dans la tombe IV 2 de Léglise<sup>21</sup>.

Enfin, comme dans les sépultures à char III et IV 1 de Léglise, la tombe de Witry est dotée d'offrandes de qualité qui n'apparaissent pas dans les tombes ordinaires.

#### La tombe féminine

Du squelette, il ne subsistait que la trace assez floue de la tête et des jambes qui révèle que la défunte était étendue les jambes allongées et jointes. Ces éléments permettent également d'évaluer à 1,60 m la longueur de son corps. La position respective du torse et des bracelets laisse supposer que les bras devaient être repliés plus ou moins à hauteur de la taille. Enfin, l'étude des dents retrouvées contre le torse indique que la défunte était une adulte ayant atteint et peut-être dépassé une trentaine d'années. Notons que d'autres dents ont été découvertes à Orgeo, à Sainte-Marie-Chevigny, à Hamipré-Namoussart et à Léglise<sup>22</sup>. Les différences de coloration observées vers le fond de la fosse, ont révélé la présence d'un cercueil. En effet, la coupe a montré que ce dernier était muni de rebords verticaux. L'absence de clous suggère un mode d'assemblage du cercueil à mi-bois, par tenons et mortaises ou par chevilles de bois. Ce cercueil présentait cependant un dispositif particulier et actuellement unique en Ardenne: le prolongement des bords en équerre qui aurait pu être destiné à assurer une meilleure préhension. Les dimensions du cercueil atteignent 1,96 m de long et 0,66 m de large. La situle qui avait été déposée à l'intérieur de la caisse indique que sa hauteur était au moins de 26 cm. Des cercueils où le bois était conservé sous forme d'une mince pellicule noire, ont été retrouvés dans d'autres nécropoles, à Orgeo, Offaïng, *La Hasse* et Assenois<sup>23</sup>. Leurs dimensions varient de 2 à 2,20 m en longueur et de 0,40 à

17 Fouille inédite.

18 Joffroy & Bretz-Mahler 1959, fig 4 : 3 et 4.

19 Cahen-Delhaye 1974 c, 14, fig. 7 : 16 à 19; Id. 1981, 34, fig. 17 : 3-4.

20 Ibid., 34-36.

21 Nous les avons attribués par erreur au véhicule. Cahen-Delhaye

1981, 34, n° 6.

22 Cahen-Delhaye 1978, 7; Bonenfant 1965, 16; Cahen-Delhaye & Geubel 1976, 31; fouilles de Léglise (1984).

23 Cahen-Delhaye 1978, 7; Id. 1976, 18; Id. 1974 a, 161; Id. 1974 b, 11.

0,60 m en largeur. A Orgeo, il avait une hauteur maximum de 19 cm.

#### Le mobilier

Le mobilier, relativement abondant, s'apparente au matériel recueilli dans les autres nécropoles des bassins de la Haute-Vierre et de la Rulles. Il présente cependant quelques pièces originales.

#### La céramique

Le site a livré trois vases, un dans la tombe ordinaire, deux dans la tombe à char. La céramique est d'excellente qualité, le profil des vases est régulier, la pâte dure et fine.

La situle de la tombe féminine avait été déposée aux pieds de la défunte, au centre et contre la paroi du cercueil. Cette position n'est pas exceptionnelle, puisque les situles se retrouvent aussi bien au pied qu'au chevet de la tombe, soit encore le long d'un grand côté de la fosse. Par sa forme, ce récipient se range parmi les vases les plus communs de la région, puisque trente-six situles y ont été découvertes jusqu'à présent. Le décor géométrique avec métopes de V couchés et opposés deux à deux peut être mis en parallèle avec celui d'une situle d'Hamipré-Namoussart-*Sorafè*, où le motif de V est cependant vertical et redoublé<sup>24</sup>.

Les deux vases de la tombe à char gisaient à la gauche du défunt, comme à Offaing, alors que dans les tombes à char, les récipients sont plus généralement déposés à la droite du mort<sup>25</sup>. En outre, la situle reposait curieusement entre les deux roues du véhicule. Comme elle a été retrouvée en fragments très dispersés, on peut supposer qu'elle a été brisée au moment de l'enfouissement du char. Ce phénomène n'est pas unique; il a entre autres été observé à Sainte-Marie-Chevigny<sup>26</sup>. La forme de la situle diffère sensiblement des autres récipients de ce type découverts en Ardenne par ses petites dimensions et son épaule assez longue qui dégage un col presque vertical. De plus, la conception du décor semble différente de celle des autres situles par la couleur et l'épaisseur des filets: les bandes rouge uni et les filets noirs qui figurent sur les autres situles sont ici de couleur beige rosé, les filets de 1 à 2 mm de large maximum atteignent, sur l'exemplaire de Witry, une largeur de 2 à 3 mm. Enfin, le motif décoratif, par la présence de croisillons et de métopes, peut être mis en parallèle avec celui des situles de Léglise et de Juseret<sup>27</sup>.

Le gobelet tritronconique à petit pied non fonctionnel, recueilli à proximité de la trousse de toilette dans la tombe à char, a une forme assez rare en Ardenne (fig. 13). Actuellement, trois exemplaires de profil comparables et de facture très soignée également, ont été



14 La trousse de toilette n° 23 de la tombe à char.

recueillis dans trois tombes à char de Léglise<sup>28</sup>. Le récipient de Witry s'en distingue par un col très élevé puisque sa hauteur est presque équivalente à celle de la panse et de l'épaule réunies. Ce type de vase, inexistant dans l'Hunsrück-Eifel, se rencontre fréquemment sur le territoire marqué par la civilisation champenoise où il dériverait de prototypes jogassiens<sup>29</sup>. Il apparaît vers 475 avant notre ère et connaît une grande vogue jusqu'en 400 avant notre ère, époque à laquelle il semble disparaître<sup>30</sup>. Les gobelets carénés se retrouvent dans les habitats et dans les nécropoles où ils reposaient parfois, le pied en l'air, dans une écuelle couvrant un vase ou à l'intérieur d'un grand récipient comme les trois gobelets de Léglise<sup>31</sup>. A Witry, le gobelet gisait vraisemblablement à la gauche du char, alors qu'à Léglise, il se situe à sa droite<sup>32</sup>. En Ardenne, sa présence se limite actuellement aux tombes à char où il est généralement associé à une situle peinte.

#### Les bijoux

La tombe féminine a livré un torque en bronze associé à une paire de bracelets, deux parures très bien représentées dans le groupe méridional. Les trois bijoux ont une tige pleine, lisse et fine. Le décor est très sommaire et constitué de deux ou trois incisions fortement usées sur la face interne. Cette usure qui s'observe aussi sur d'autres torques et bracelets de tombelles ardennaises, est due à un port prolongé qui pourrait laisser croire que les bijoux étaient portés très régulièrement.

24 Cahen-Delhaye 1983 b, 251.

25 Cahen-Delhaye 1974 c, 18.

26 Bonenfant 1965, 41.

27 Cahen-Delhaye 1981, 20; Id. 1983 a, 19.

28 Cahen-Delhaye 1981, 20, 30, 35.

29 Morgen & Roualet 1976, 38.

30 Hatt & Roualet 1977, 10-11.

31 Chertier 1973, 562-563; Cahen-Delhaye 1981, 21, 31, 36.

32 Ibid.

Le torque à tige lisse et à petits tampons est le type le plus répandu en Ardenne. Des torques fort semblables à celui de Witry se rencontrent notamment à Hamipré-Namoussart et Hamipré-Offaing où ils sont associés à un bracelet identique à l'exemplaire de Witry<sup>33</sup>.

#### Agrafe de ceinture

La tombe féminine a livré une agrafe de ceinture en fer. Elle ne reposait vraisemblablement pas en position d'utilisation puisqu'elle gisait sous la trace de la jambe droite, ce qui laisse croire que la ceinture était déliée lors de l'enfouissement. Les agrafes triangulaires sont bien représentées dans les nécropoles d'Hamipré. Un exemplaire de forme presque analogue provient d'Offaing et un autre, de Namoussart, est pourvu du même système de fixation: deux plaquettes maintenues par un rivet enserrant la lanière de cuir<sup>34</sup>.

#### Trousse de toilette (fig. 14)

La trousse de toilette, découverte dans la tombe à char le long du flanc gauche du défunt, constitue un *unicum* en Ardenne. Elle se compose d'une tige bifide, d'une curette auriculaire et d'une pince à épiler.

Dans nos régions, la pince à épiler apparaît dès l'âge du bronze où elle est attestée dans le champ d'urnes de Biez, en Hesbaye<sup>35</sup>. La tige bifide et la curette auriculaire trouvent leur origine au début du premier âge du fer<sup>36</sup>. Deux trousse hallstattiennes composées d'une pince à épiler et d'une tige bifide en fer ont été découvertes dans les tombelles de Lommel-Kattenbos en Campine et de Limal-Morimoine, dans le bassin de la Haute Dyle<sup>37</sup>.

Pointes bifides et curettes auriculaires ont déjà été mises au jour dans plusieurs nécropoles ardennaises du second âge du fer, mais elles n'ont jamais été retrouvées ensemble. A Tournay cependant, la trousse se compose de deux ustensiles (sans doute des curettes auriculaires)<sup>38</sup>. Hamipré-La Hasse et Sainte-Marie-Chevigny ont livré trois tiges bifides<sup>39</sup>. Les curettes auriculaires, au nombre de trois également, proviennent de Tournay et d'Ebly<sup>40</sup>. Elles se distinguent très nettement de la curette de Witry qui est munie d'un cuilleron, alors qu'à Tournay, l'extrémité est élargie et amincie, elle est pointue à Ebly. Quant à la pince à épiler, elle est actuellement unique en Ardenne.

Les nécessaires de toilette se rencontrent aussi bien dans l'aire de la civilisation champenoise que dans celle de l'Hunsrück-Eifel<sup>41</sup>. Une trousse presque iden-

tique à celle de Witry a été découverte à Aussonce (Ardennes françaises), à une centaine de kilomètres au sud de Witry. Elle se compose également d'une curette à cuilleron, d'une tige bifide et d'une pince à épiler. Celle-ci semble, comme la pincette de Witry, être munie d'un anneau de serrage<sup>42</sup>.

Si la fonction de la pince à épiler est évidente, celle des deux autres ustensiles, par contre, fait l'objet de controverses. La pointe bifide est décrite comme grattoir ou parfois plus précisément comme grattoir de tête<sup>43</sup>. J. Déchelette, en effet, y reconnaît l'ancêtre du *scalptorium* des Romains. L'utilisation de cet instrument pour le tatouage a également été proposée<sup>44</sup>. Quant à la tige munie d'un cuilleron, on la considère généralement comme une curette auriculaire. D'autres y voient une cuillère à fard<sup>45</sup>. Enfin, quelques trousse de toilette ont été interprétées, notamment par le Dr Guelliot, comme des instruments de chirurgie, proposition démentie par J. Déchelette<sup>46</sup>.

En Ardenne, les ustensiles de toilette apparaissent dans les sépultures féminines. En Champagne, ils se rencontrent indifféremment auprès des hommes et des femmes, tandis que dans l'Hunsrück-Eifel, ils semblent exclusivement réservés aux hommes<sup>47</sup>.

#### Chronologie

En l'absence de fibule et de charbon de bois qui aurait pu être soumis à l'analyse au radiocarbone, le gobelet tritronconique de la tombe à char et le torque à tampons de la sépulture ordinaire fournissent les meilleures indications chronologiques. En effet, ces deux pièces datent de la seconde phase de l'occupation celtique de la région que nous situons entre 450 et 400 avant notre ère<sup>48</sup>. Par ailleurs, les situles peintes qui apparaissaient dans les deux tombes de Witry sont associées dans d'autres nécropoles à des fibules filiformes à appendice caudal vertical, caractéristiques de cette seconde moitié du V<sup>e</sup> s. C'est aussi à cette période que nous avons assigné les sépultures à char.

Les fouilles de Witry ont révélé l'existence d'une grande parenté qui unissait la population des bassins de la Haute Vierre et de la Rulles avec ceux du bassin méridional de la Haute Sûre. Les similitudes sont apparues à la fois dans les rites funéraires et dans la composition et les types de mobilier. En effet, toutes les offrandes, à l'exception de la trousse de toilette unique en Belgique, ont des parallèles dans les nécro-

33 Cahen-Delhaye & Geubel 1976, 27; Cahen-Delhaye 1976, 25.

34 Ibid., 8; Cahen-Delhaye & Geubel 1976, 12, 16.

35 Déchelette 1927 a, 367; de Loë 1931, 119, fig. 57.

36 Déchelette 1927 a, 367.

37 De Laet & Mariën 1950, 322; Mariën 1958, 223.

Deux autres pinces à épiler furent découvertes récemment dans deux nécropoles de l'âge du fer de la province de Limbourg, à Donk et Meeuwen-Gruitrode: Van Impe 1980, pl. VI, n° 44; Maes & Van Impe 1985.

38 Cahen-Delhaye 1974 b, 22.

39 Cahen-Delhaye 1974 a, 169; Bonenfant 1965, 20, 34.

40 Cf. note 38; Gratia & Cahen-Delhaye 1984, 40.

41 Bretz-Mahler 1971, 157-158; Haffner 1976, 29.

42 Déchelette 1927 b, 779.

43 Bonenfant 1965, 21; Déchelette 1927 a, 369.

44 Bretz-Mahler 1971, 157.

45 Ibid., 158.

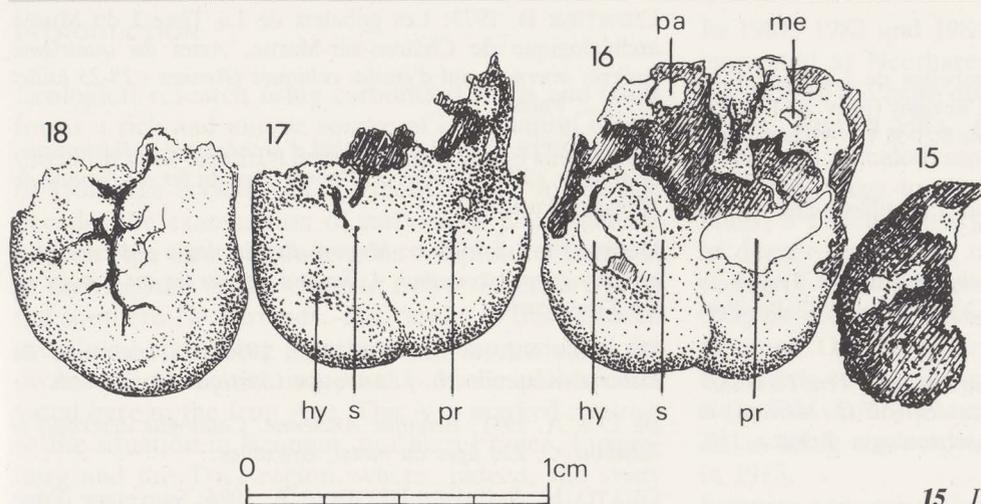
46 Déchelette 1927 b, 777, note 2.

47 Cahen-Delhaye 1974 b, 22; Id. 1974 a, 169; Bonenfant 1965, 20, 34; Gratia & Cahen-Delhaye 1984, 40; Déchelette 1927 b, 777; Haffner 1976, 29.

48 Cahen-Delhaye 1983 b, 254.

poles situées à l'ouest et au nord-ouest de Witry. Les défunts avaient été enterrés avec le même luxe que dans les nécropoles de Léglise-Gohimont et d'Hami-pré-Offaing qui recelaient plusieurs tombes à char.

Notons que les restes du véhicule et du harnachement s'apparentent étroitement aux sépultures à char de Léglise.



15 Les dents de la sépulture ordinaire.

#### EXAMEN DES FRAGMENTS DE DENTS PROVENANT DE LA TOMBE FÉMININE DE WITRY

par M. POURTOIS<sup>49</sup>

##### 1 Traits généraux

Les fragments retrouvés dans cette sépulture sont réduits aux seules régions coronaires; les racines de ces dents ont entièrement disparu. Si les couronnes ont été préservées, c'est grâce à la résistance relativement meilleure de leur couverture d'émail: l'aspect de ce dernier tissu témoigne d'une bonne conservation pendant le séjour en terre. De teinte gris-verdâtre en surface, il laisse apparaître une couleur blanchâtre à la fracture. La dentine (ou ivoire) par contre, a mal résisté aux facteurs de corrosion: elle n'est que partiellement conservée, présente des craquelures radiaires, des porosités et une coloration verte prononcée. Quatre fragments présentent encore des contours et des reliefs suffisants pour pouvoir être identifiés de manière fiable. On peut y distinguer les sillons, les

cuspidés et même les zones d'usure caractéristiques de ces dents (fig. 15).

Une analyse chimique effectuée par microsonde électronique montre notamment une imprégnation de l'émail par de l'aluminium et du silicium, ainsi que des traces de cuivre<sup>50</sup>.

##### 2 Traits particuliers

Outre des morceaux trop petits pour être identifiés, le contour de quatre couronnes est encore repérable sur les pièces suivantes indiquées 15, 16, 17 et 18 dans la figure 15:

- 16 est un fragment de première molaire supérieure droite;
  - 17 est un fragment de deuxième molaire supérieure droite;
- Ces deux dents sont bien reconnaissables à la forme particulière du protocône et de l'hypocône, séparés par un sillon occlusal oblique en direction vestibulo-distale.

<sup>49</sup> Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université Libre de Bruxelles.

<sup>50</sup> Nous remercions le professeur Jedwab de l'Université Libre de Bruxelles qui a bien voulu procéder aux mesures utiles.

— 18 correspond vraisemblablement à la troisième molaire supérieure droite (dent de sagesse);

— 15 est un fragment fortement corrodé pouvant appartenir à une prémolaire supérieure.

Les secteurs vestibulaires (externes) de ces dents ont été détruits par corrosion, mais les faces occlusales, proximales et palatines restent repérables. Il est intéressant de noter que l'usure physiologique de la face occlusale de la première molaire (dent n° 16) a produit une perforation de l'émail au niveau des quatre cuspidés. Cette abrasion est particulièrement marquée du côté palatin, c'est-à-dire sur le protocône et l'hypocône, qui sont les cuspidés «travaillantes» de la molaire supérieure. Moins abrasée que la précédente, la

deuxième molaire (dent n° 17) conserve une couche d'émail presque continue à l'exception d'un point de perforation sur le protocône.

Les dimensions de ces dents sont proches des moyennes que l'on rencontre aujourd'hui dans les populations européennes. Le diamètre mésio-distal des couronnes mesure respectivement 10,0 mm pour M1 et 9,1 mm pour M2. La dent de sagesse présente un développement antéro-postérieur assez faible quoique dans les limites des dimensions actuelles courantes.

Leur degré d'abrasion indique que ces dents appartiennent à un sujet adulte ayant atteint et peut-être dépassé la maturité.

#### BIBLIOGRAPHIE

BONENFANT P.-P. 1965: Sept tombelles de La Tène I en Ardenne. Fouilles à Sainte-Marie-Chevigny (prov. de Luxembourg) en 1961, *Ardenne et Famenne* 8, 1-51 (= *Archaeologia Belgica* 83).

BONENFANT P. 1966: Juseret (Lux.): tombes à char de La Tène I, *Archéologie*, 81-82.

BRETZ-MAHLER D. 1971: *La civilisation de La Tène I en Champagne. Le faciès marnien*, XXIII<sup>e</sup> suppl. à *Gallia Préhistoire*, Paris.

CAHEN-DELHAYE A. 1974 a: *Tombelles de La Tène I à Hamipré, La Hasse. Rapport des fouilles de 1952 (J. Mertens) et de 1970 (A. Cahen-Delhayé)*, *Archaeologia Belgica* 158, Bruxelles.

CAHEN-DELHAYE A. 1974 b: *Deux tombelles de La Tène I à Assenois et Tournay*, *Archaeologia Belgica* 153, Bruxelles.

CAHEN-DELHAYE A. 1974 c: *Nécropole de La Tène I à Hamipré, Offaing. I. Trois tombes à char*, *Archaeologia Belgica* 162, Bruxelles.

CAHEN-DELHAYE A. 1975 a: *Les tombelles de La Tène en Ardenne*, *Cartes archéologiques de la Belgique* 4, Bruxelles.

CAHEN-DELHAYE A. 1975 b: *Frühlatènezeitliche Wagengräber aus den Ardennen (Belgien)*, *Archäologisches Korrespondenzblatt* 5, 47-58.

CAHEN-DELHAYE A. 1976: *Nécropole de La Tène I à Hamipré, Offaing. II. Les tombes ordinaires*, *Archaeologia Belgica* 184, Bruxelles.

CAHEN-DELHAYE A. 1978: *Quelques découvertes récentes en Ardenne. Age du fer et époque carolingienne*, *Archaeologia Belgica* 202, Bruxelles.

CAHEN-DELHAYE A. 1981: *Tombelles de La Tène I à Légglise. I. Inventaire*, *Archaeologia Belgica* 245, Bruxelles.

CAHEN-DELHAYE A. 1983 a: *Sépulture de La Tène I à Juseret*, *Vie Archéologique* 11, 18-21.

CAHEN-DELHAYE A. 1983 b: *Contribution à la chronologie des tombelles ardennaises (Belgique)*, *Helinium* 23, 237-256 (= *Archaeologia Belgica* 257, Bruxelles, 1984).

CAHEN-DELHAYE A. & GEUBEL A. 1976: *Tombelles de La Tène à Hamipré, Namoussart*, *Archaeologia Belgica* 189, Bruxelles.

CHERTIER B. 1973: Les gobelets de La Tène I du Musée archéologique de Châlons-sur-Marne, *Actes du quatrième congrès international d'études celtiques (Rennes - 18-25 juillet 1971)* 2, Paris.

DÉCHELETTE J. 1927 a: *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. 3. Premier âge du fer ou époque de Hallstatt*, Paris.

DÉCHELETTE J. 1927 b: *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. 4. Second âge du fer ou époque de La Tène*, Paris.

DE LAET S.J. & MARIËN M.E. 1950: La nécropole de Lommel-Kattenbosch, *L'Antiquité Classique* 19, 309-366.

DE LOË A. 1931: *Belgique Ancienne. Catalogue descriptif et raisonné. 2. Les âges du métal*, Bruxelles.

GRATIA H. & CAHEN-DELHAYE A. 1984: Sauvetage d'une sépulture de La Tène I à Ebly. In: *Conspectus MCMLXXXIII*, *Archaeologia Belgica* 258, Bruxelles, 38-41.

HAFNER A. 1976: *Die Westliche Hunsrück-Eifel-Kultur, Römisch-Germanische Forschungen* 36, Berlin.

HATT J.-J. & ROUALET P. 1977: La chronologie de La Tène en Champagne, *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est* 28, 7-36.

JOFFROY R. & BRETZ-MAHLER D. 1959: Les tombes à char de La Tène dans l'Est de la France, *Gallia* 17, 5-35.

MAES K. & VAN IMPE L. 1985: Het onderzoek van een prehistorische begraafplaats te Wijshagen (gem. Meeuwen-Gruitrode). In: *Conspectus MCMXXXV*, *Archaeologia Belgica* I-2 (sous presse).

MARIËN M.-E. 1958: *Trouvailles du Champ d'Urnes et des Tombelles hallstattiennes de Court-Saint-Etienne*, Monographie d'Archéologie Nationale 1, Bruxelles.

MORGEN M.-L. & ROUALET P. 1976: Le cimetière gaulois de L'Argentelle à Beine (Marne), *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne* 91, 7-44.

TROISIER J.V. 1937: Les fouilles de deux tombelles à Holange, *Bulletin trimestriel de l'Institut Archéologique du Luxembourg* 13, 43-44.

VAN IMPE L. 1980: *Urnenveld uit de late Bronstijd en de vroege IJzertijd te Donk. 1. Beschrijvende inventaris*, *Archaeologia Belgica* 224, Brussel.